



Carte sejour et visa en france

Par **monaco**, le **27/08/2008** à **23:40**

slt mon pere a obtenu un acuse pour avoir une carte sejour en france donc il a le droit d'avoir une visa escque je peut avoir **une visa en meme temp est avoir une carte sejour aussi**
rnrnLa réponse est NON, le regroupement familial ne peut se faire que pour le conjoint et les enfants... mineurs. De toute façon, le regroupement familial n'est possible qu'après un titre de séjour... définitif et non temporaire. Il vous faudra donc, de votre côté, obtenir aussi, et selon les conditions régies par la loi, un titre de séjour.

Par **amis**, le **29/08/2008** à **21:37**

en rien compris

Par **Patricia**, le **29/08/2008** à **22:02**

Non, Il faut que chacun de vous fasse une demande de visa et de carte de séjour.
Votre situation et celle de votre père ne sont pas identiques et doivent donc être examinées indépendamment.